

---

*(L'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre est à la suite de ce message)*

**Afin de nous assurer de la santé et de la sécurité de tous, les mesures suivantes doivent être obligatoirement respectées sans quoi l'accès à la salle pourrait vous être refusé :**

- Lavage des mains et signature du registre de présence ;
- Port du masque en tout temps, sauf lorsque la personne est assise à sa place. Afin de réduire les risques, les citoyens sont invités à ne pas parler entre eux lorsqu'ils ont enlevé leur masque ;
- Pour la période de questions, les citoyens désirant faire une intervention devront lever la main. Le maire désignera les gens qui pourront se présenter à tour de rôle au micro. Cela évitera ainsi qu'une file d'attente se forme ;
- Le masque devra être porté lorsqu'un citoyen se présentera au micro ainsi que tout le long de son intervention ;
- Une fois l'intervention au micro terminée, le citoyen devra utiliser les lingettes désinfectantes mises à sa disposition pour nettoyer le micro ;
- Une distance d'au moins 1 mètre devra être gardée en tout temps entre les personnes.



Rigaud

## VILLE DE RIGAUD

**Séance extraordinaire du 2 septembre 2021, à 17 h 30**

**En présence des citoyens**

**10, rue Saint-Jean-Baptiste Est  
Salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur**

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Autorisation de signature d'une lettre d'intention pour un projet d'usine de biométhanisation adressée à l'entreprise Énergie Forma + inc.
3. Acceptation de la promesse d'achat déposée par Solpak Packaging Solution inc. pour l'acquisition du lot municipal 6 071 082 – autorisation de la vente et autorisation de signature des documents afférents
4. Période de questions allouée aux citoyens
5. Levée de la séance